

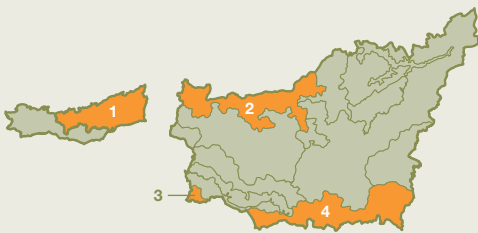


Bordure forestière
occidentale¹

Bordure forestière
septentrionale²

Bordure forestière de Sugny³

Bordure forestière
méridionale⁴



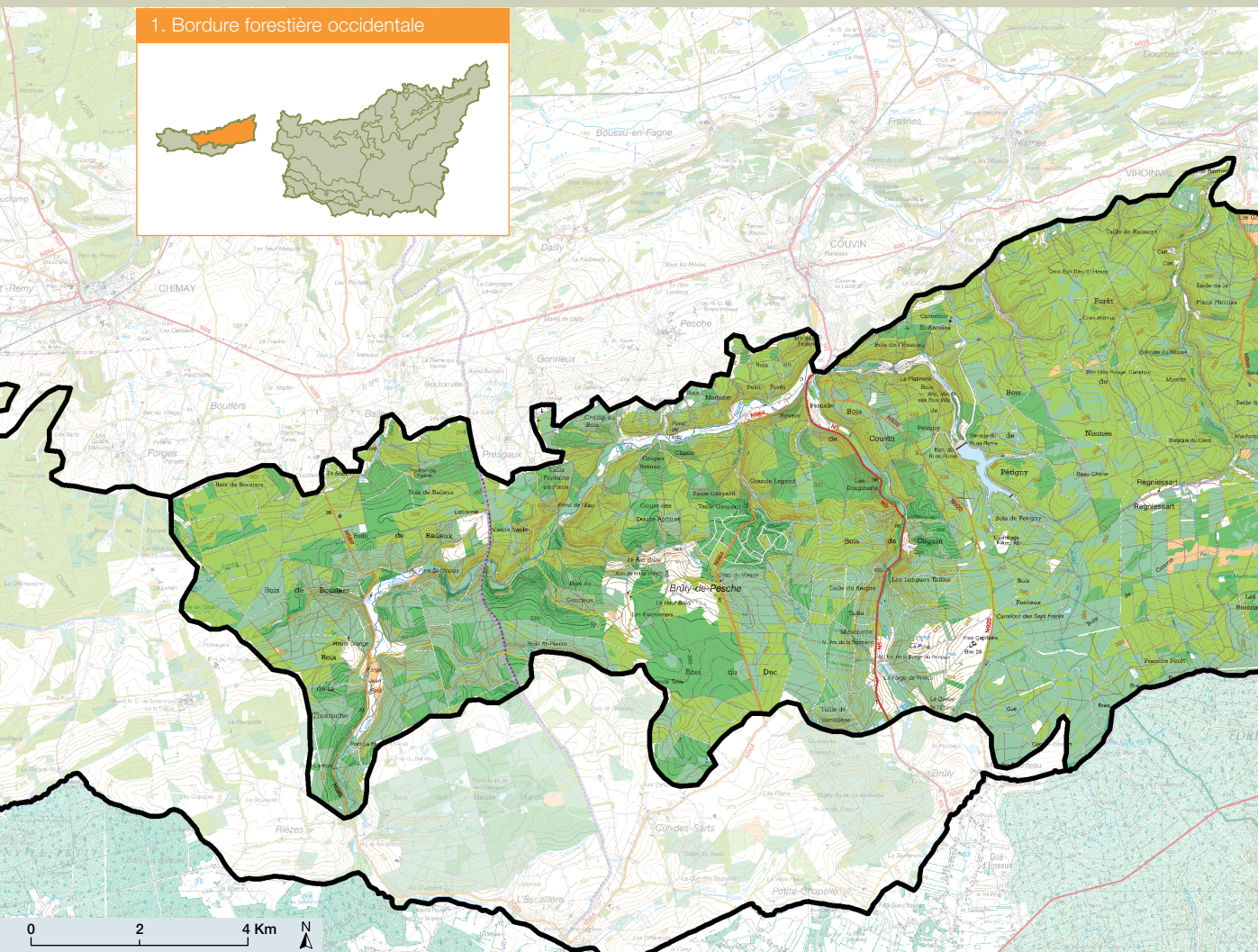
	1	2	3	4
Superficie totale de l'aire^A	18 158	27 357	1 594	30 001
Superficie agricole (ha)	1 143	2 536	419	2 277
Terres arables / Prairies (%)	12 / 88	33 / 67	31 / 69	21 / 79
Superficie forestière (ha)	15 613	22 909	1 025	25 844
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	55 / 40 / 5	65 / 31 / 4	72 / 28 / 0	57 / 40 / 3
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	135	175	38	141
Autres occupations du sol (ha)	1 267	1 737	112	1 739
Nombre d'habitants^C	1 919	2 023	580	1 536

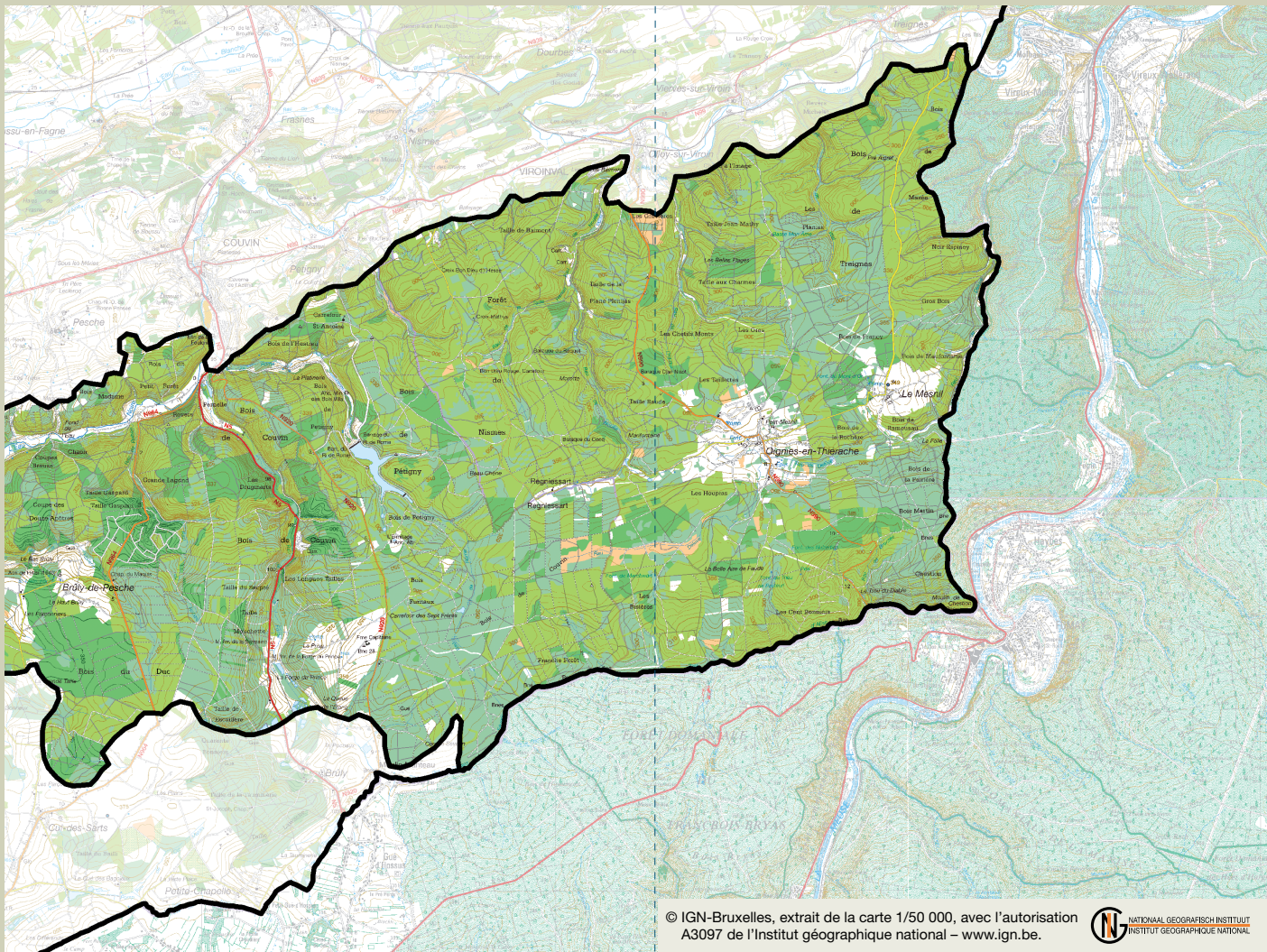
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

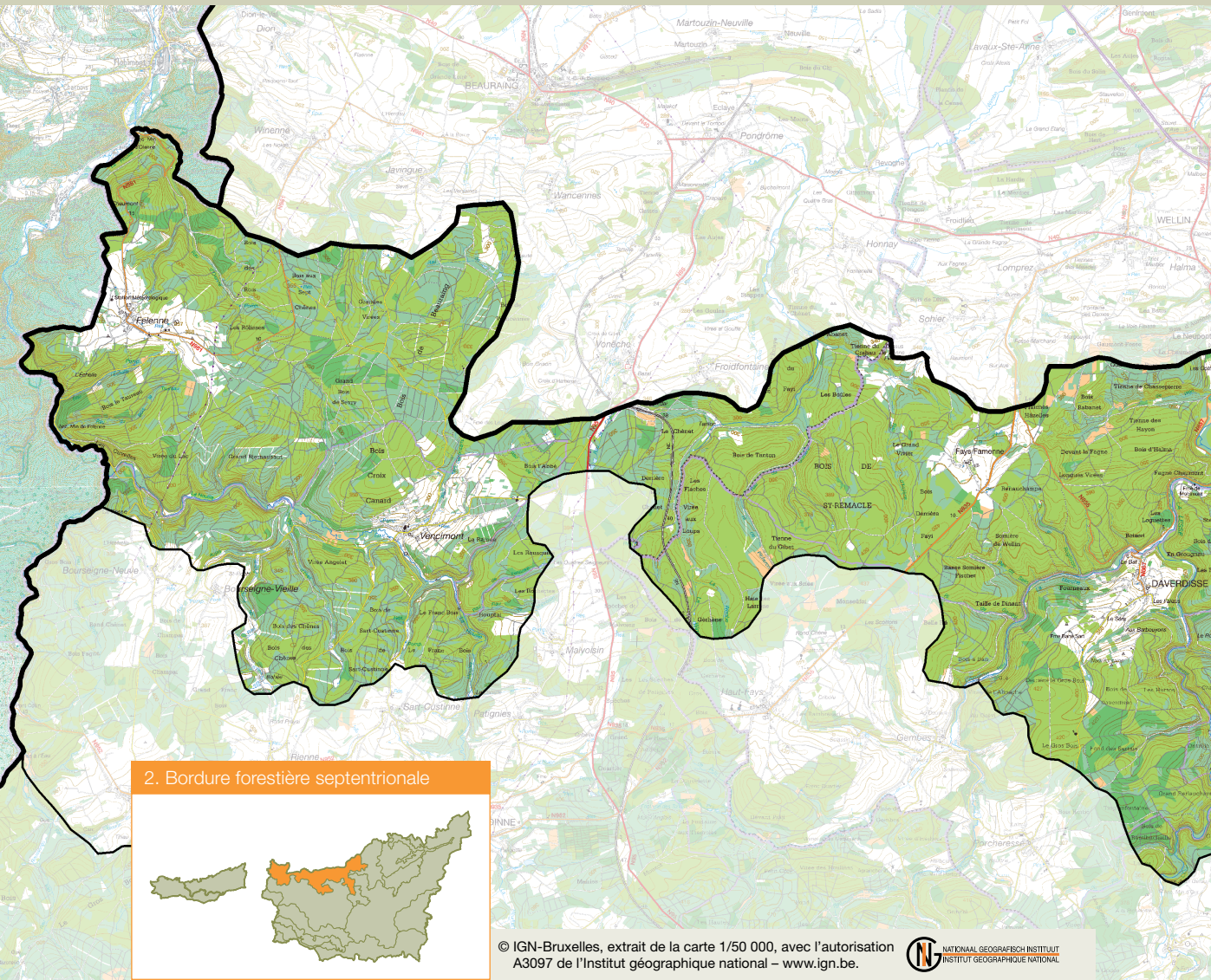
^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

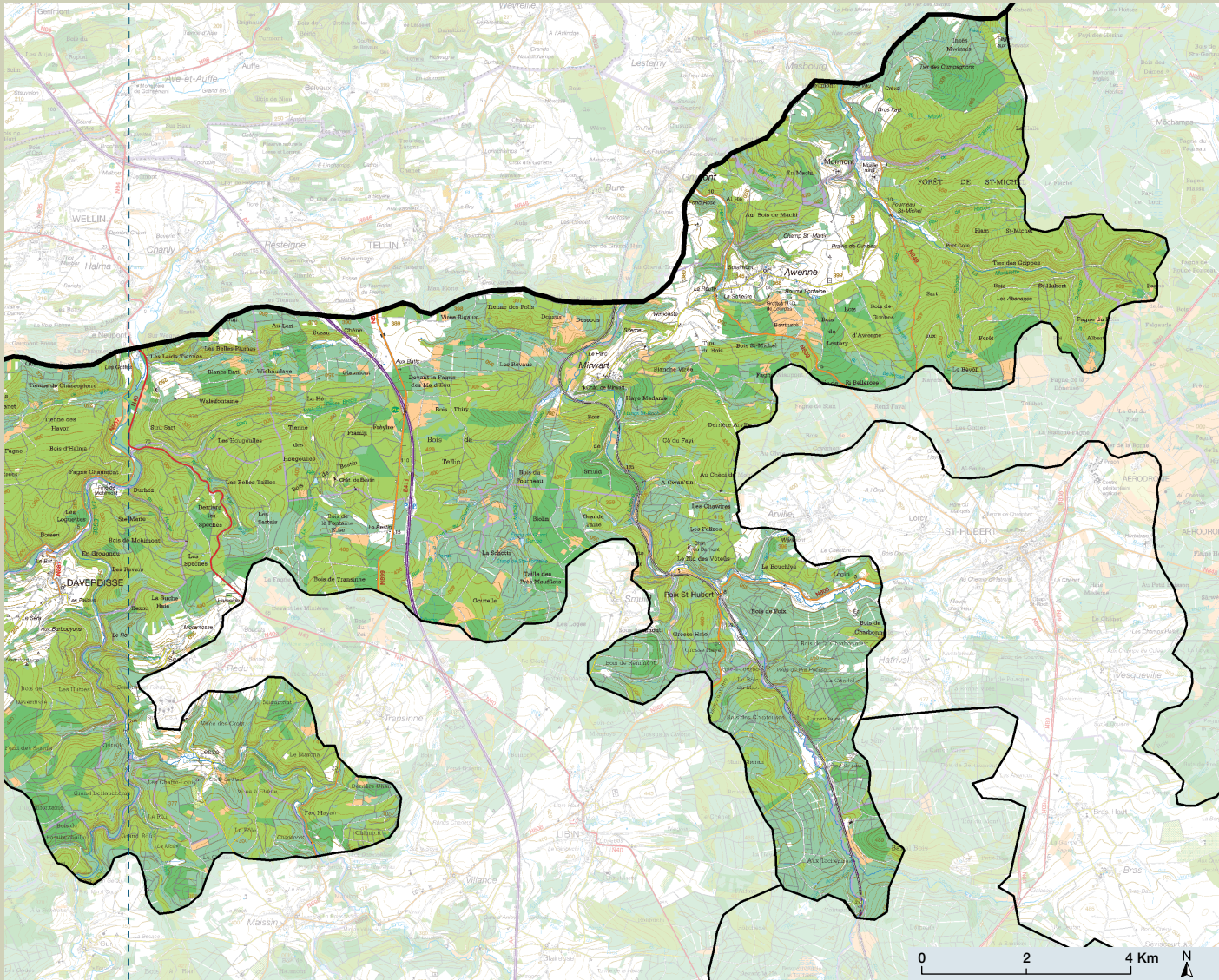
^C D'après les données de l'INS (2009).

Les aires des Bordures forestières de l'Ardenne centrale offrent des paysages associant un relief accidenté, creusé par une multitude de vallées encaissées, et une couverture forestière omniprésente. Quelques clairières agricoles, principalement herbagères, y sont ouvertes. Les villages présentent un bâti où l'influence des régions limitrophes se fait sentir, fagnarde et famennoise dans les Bordures situées au nord, lorraine et de l'Ardenne française dans les Bordures du sud. Dans le creux des vallées, les vestiges des bâtiments et des ouvrages d'art de plusieurs sites sidérurgiques anciens ont été conservés.


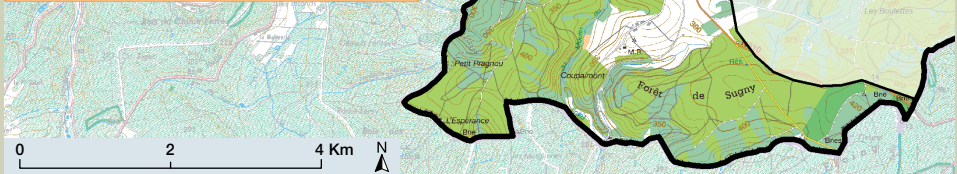









3. Bordure forestière de Sugny


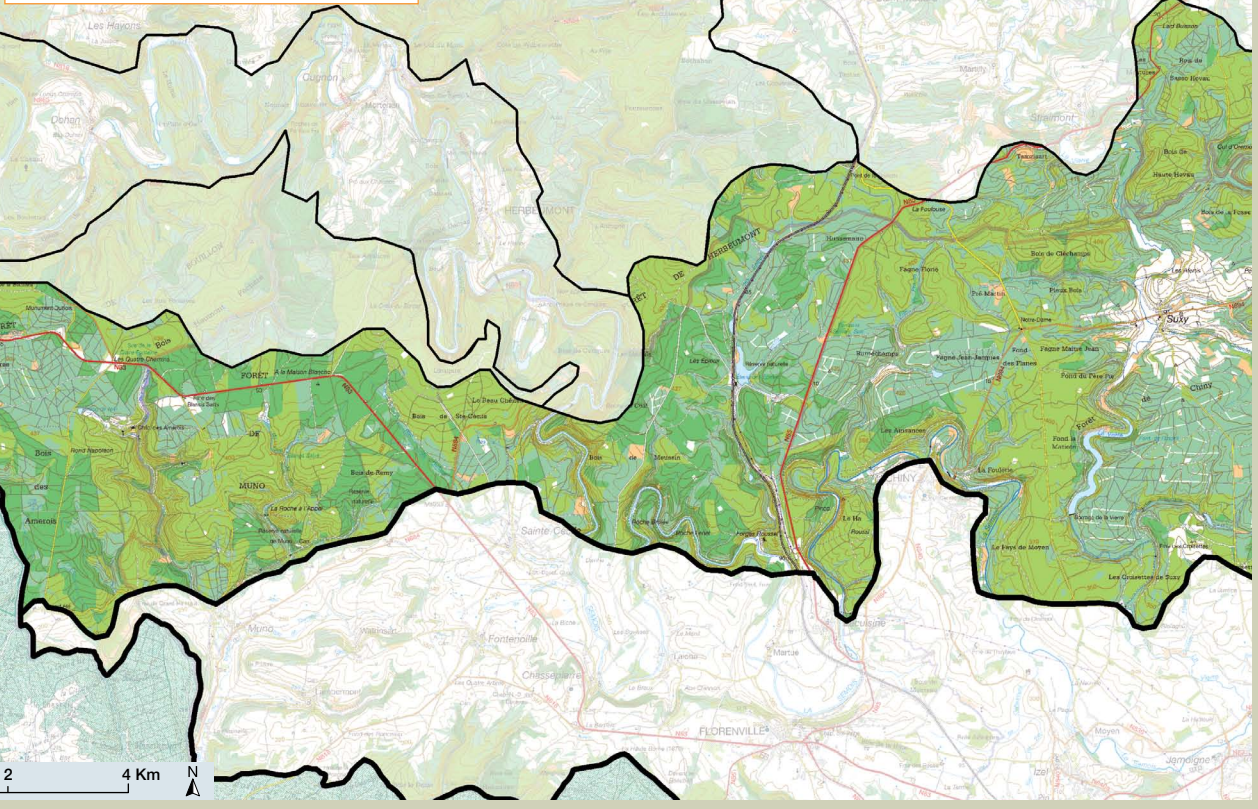



0 2 4 Km N

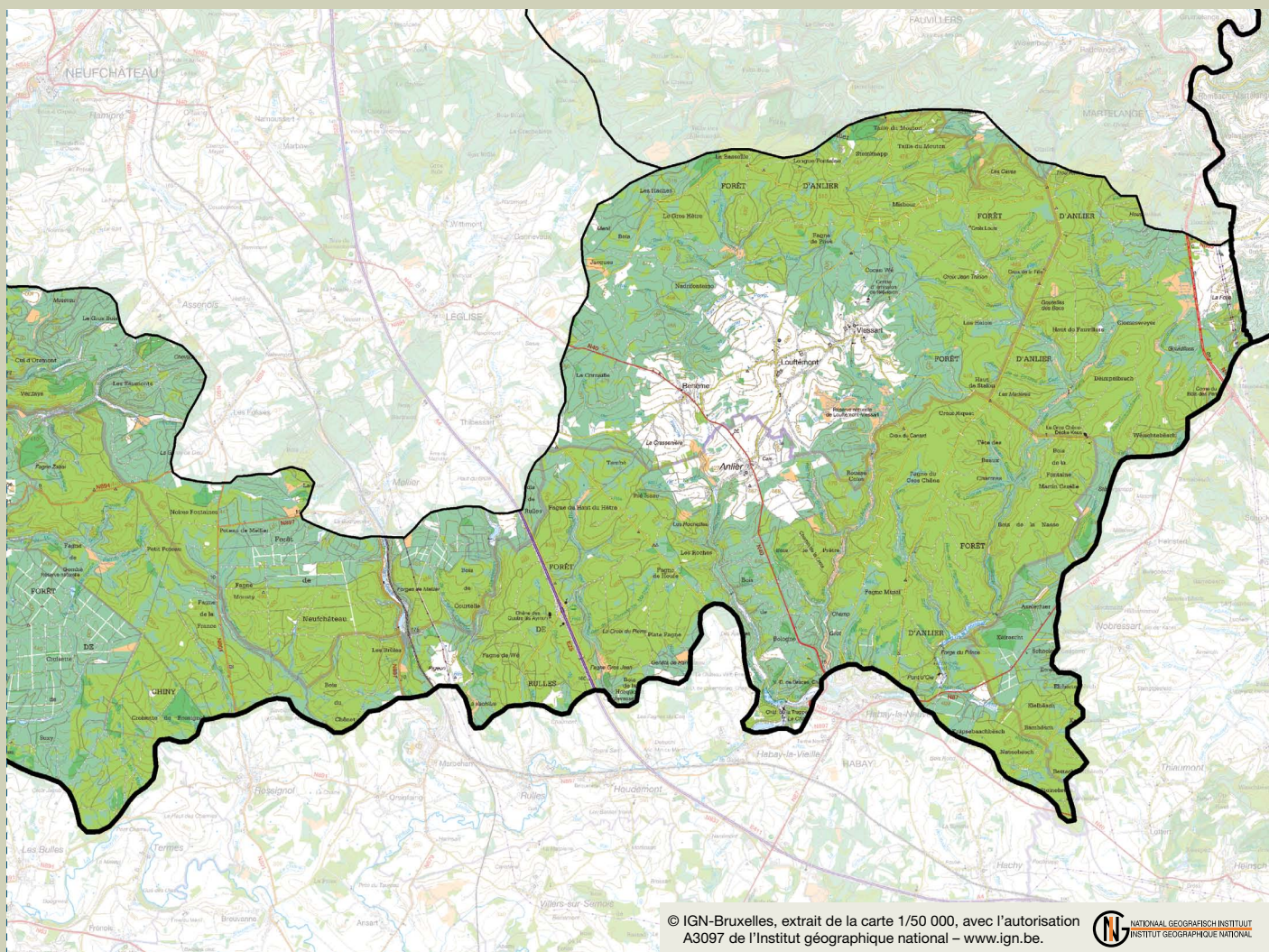
© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



4. Bordure forestière méridionale

0 2 4 Km N



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





Les Bordures forestières s'inscrivent sur les retombées du massif ardennais : au nord vers la Calestienne, les Bordures forestières occidentale et septentrionale, au sud vers la Lorraine, les Bordures forestières de Sugny et méridionale.

De nombreuses **VALLÉES ENCAISSÉES** et étroites donnent au terrain un relief accidenté tant au nord qu'au sud : l'Eau Noire et ses affluents ainsi que les affluents du Viroin et de la Meuse creusent la Bordure occidentale ; la Houille, la Lesse et leurs affluents, la Bordure septentrionale ; les affluents de la Meuse entaillent la Bordure de Sugny et enfin, la Semois, ses affluents et ceux de la Chiers, la Bordure méridionale.

Les dénivelés entre le fond des vallées et les replats sont particulièrement accusés dans les Bordures situées au nord, où ils dépassent souvent cent mètres. Le sous-sol de schiste et de quartzite affleure constamment sur les versants abrupts des vallées. Dans les Bordures du sud, les entailles sont également prononcées mais généralement moins profondes.

La **FORÊT** s'étend en continu sur le territoire des Bordures et compose la majeure partie de leurs paysages. Les futaies feuillues de hêtres et de chênes y prédominent. Leurs cycles saisonniers apportent de grandes variations de teintes dans les paysages. Les peuplements résineux, à l'agencement régulier et géométrique, sont surtout installés aux marges des grands massifs forestiers, au contact des terres agricoles dont ils marquent les arrière-plans. Ils s'étendent également dans certains fonds de vallées.

Des **CLAIRIÈRES AGRICOLES**, dominées par les herbages, sont ouvertes dans la forêt autour des implantations villageoises. Elles couvrent des replats et des sols en faible pente. Relativement peu étendues dans les Bordures du nord, elles prennent davantage d'ampleur dans les Bordures du sud où le relief ondulé offre de nombreuses perspectives d'ensemble sur les villages et les terres agricoles. Quelques prairies humides s'étirent également dans le fond des vallées, lorsque les plaines alluviales des cours d'eau s'élargissent.

Au cœur des clairières, les **VILLAGES** et les **HAMEAUX** occupent généralement des creux de terrain sur les plateaux, plus rarement le fond des vallées.

Le bâti villageois, plus ou moins jointif, s'aligne en continu le long des rues. La pierre composant leur maçonnerie varie d'une aire à l'autre : gros moellons de quartzite laissés à nu dans les Bordures du nord, assises de schiste gréseux dans la Bordure de Sugny, schiste souvent couvert d'un revêtement blanc, gris ou coloré dans la Bordure méridionale.

Les développements contemporains de l'habitat pavillonnaire s'exposent parfois sur les hauteurs, où les maisons et quelques chalets en bois jouissent de vues intéressantes sur les vallées. Le bâti récent est particulièrement prégnant dans l'est de la Bordure méridionale, à proximité de la frontière grand-ducale.

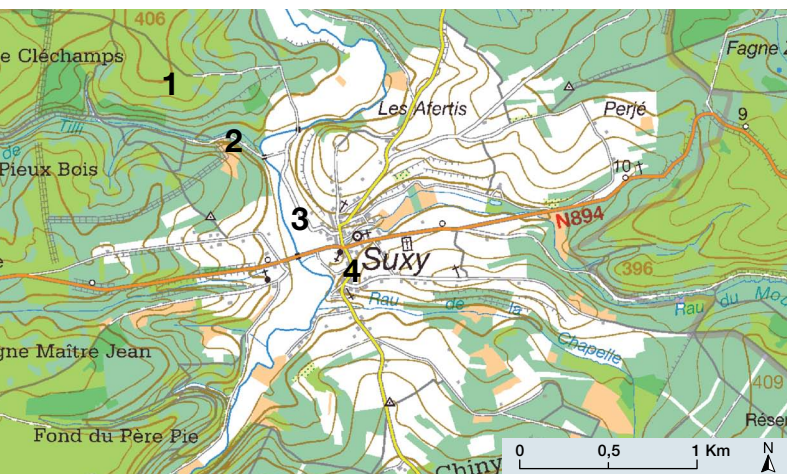
Plusieurs **FORGES** et leurs bâtiments annexes ont été conservés et témoignent de l'ancienne importance des activités métallurgiques. Le site des forges de Mellier, dans la Bordure méridionale, est classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie. D'autres sites réaffectés accueillent des activités horeca et, dans le cas du Fourneau Saint-Michel, un musée du fer et le Musée en plein air de la Vie rurale en Wallonie.

Traits communs



De nombreuses vallées entaillent les Bordures et leur confèrent un relief accidenté. Elles présentent souvent un aspect encaissé (ci-dessus à gauche, la vallée de la Lesse à Séchery, Libin, dans la Bordure forestière septentrionale ; à droite, la vallée d'un petit ruisseau dans les bois de Couvin, au sein de la Bordure forestière occidentale).

Les massifs boisés, majoritairement feuillus, s'étendent en continu sur les terrains aux sols peu profonds, caillouteux et souvent en forte pente (ci-contre, la vallée de la Semois à Chiny, dans la Bordure forestière méridionale).



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national - www.ign.be.

Des clairières agricoles entourant les noyaux bâtis sont ouvertes dans la forêt. La succession d'occupations du sol dans la clairière de Suxy (Chiny), située dans la Bordure forestière méridionale, est illustrée sur la carte. De l'extérieur vers l'intérieur, on trouve : la forêt de feuillus (1, vert tendre), la couronne de résineux (2, vert-de-gris), l'auréole de terres agricoles (3) et le village (4). Sur la photo, l'auréole de prairies (3) et la couronne de résineux (2) qui ferment la clairière sont clairement visibles depuis les hauteurs du village.



Plusieurs sites sidérurgiques anciens subsistent au creux des vallées, au contact des cours d'eau. Quelques-uns ont conservé leurs bâtiments et infrastructures industriels ainsi que la demeure du maître des forges.

A gauche, le château du maître des forges et l'étang principal du domaine des Epioux (Florenville), dans la Bordure forestière méridionale ; à droite, les ouvrages hydrauliques réglant l'arrivée d'eau d'étangs secondaires vers le moulin des forges (1, bief ; 2, vanne).



De nombreux abreuvoirs, restaurés dans le cadre d'opérations de rénovation du petit patrimoine, animent le paysage villageois. Alimentés par de l'eau de source, ces bassins destinés aux animaux sont jumelés ou non à des pompes et des bornes-fontaines en fonte (ci-dessus à gauche, Felenne, Beauraing, Bordure septentrionale ; au centre, l'une des huit bassines en fonte avec sa borne-fontaine à Awenne, Saint-Hubert, Bordure septentrionale ; à droite, Oignies-en-Thiérache, Viroinval, Bordure occidentale).

Parfois, muni de larges bords inclinés pour battre le linge, l'abreuvoir fait également office de lavoir à ciel ouvert (ci-contre, la fontaine du moulin à Suxy, Chiny, Bordure méridionale).





Bordure forestière occidentale



Malgré leur régression, les taillis sont encore très présents dans les massifs forestiers de la Bordure occidentale. Les rejets de souche (flèche) accroissent la densité des branches dans le sous-bois et limitent les échappées visuelles à travers les peuplements. Il en résulte des paysages forestiers très cloisonnés (à gauche, Oignies-en-Thiérache, Viroinval ; à droite, bois de Pétigny, Couvin).

Principal village de l'aire, Oignies-en-Thiérache (Viroinval) présente un habitat relativement dense composé de petites maisons mitoyennes d'ouvriers carriers. Leurs murs en gros moellons de quartzite sont laissés à nu (ci-contre). Un Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) veille notamment à préserver la grande homogénéité du bâti traditionnel villageois.

Le centre du village est implanté sur un versant du ruisseau de Delûve, affluent de la Meuse (ci-dessous). Exposé au sud, le site bénéficie d'un climat plus clément que le versant opposé, sur lequel la neige tarde à fondre. L'urbanisation contemporaine, aux maisons aux teintes et gabarits divers, est dispersée dans la clairière.





Les autres localités de l'aire sont constituées de petits hameaux isolés au sein des massifs forestiers.

A gauche, plusieurs maisons en quartzite – dont la façade est parfois revêtue de briques – sont implantées le long d'une rue unique et étroite à Régniessart (Viroinval).

A droite, quelques fermes et autres bâtisses (encadrés) sont dispersées à Forge Jean Petit (Couvin), en bordure des prés humides de la plaine alluviale de l'Eau Noire, élargie à cet endroit. Le nom de la localité évoque la présence d'un site sidérurgique aujourd'hui disparu.



Le lac du barrage du Ry de Rome s'étend sur une superficie de vingt-cinq hectares dans la vallée du ruisseau homonyme affluent de l'Eau Noire, au centre de l'aire. Il est destiné à alimenter la ville de Couvin et les villages voisins en eau potable.

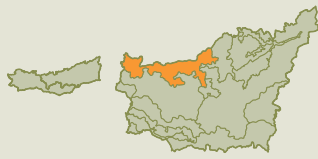
Le vaste plan d'eau est bordé de berges rectilignes et des massifs forestiers du bois de Pétigny (Couvin). La tour en béton qui sert à prélever l'eau envoyée dans le réseau de distribution est installée dans le lac et s'y reflète.

Dans le sud-est de l'aire, les anciennes activités ardoisières ont laissé quelques traces au sein des massifs forestiers.

A gauche, en bordure de la route Oignies – Fumay (Oignies-en-Thiérache, Viroinval), l'ancien bâtiment administratif de l'ardoisière du Trou du Diable a été transformé en habitation.

A droite, un amas de débris schisteux annonce la proximité du puits d'extraction de l'ardoisière.

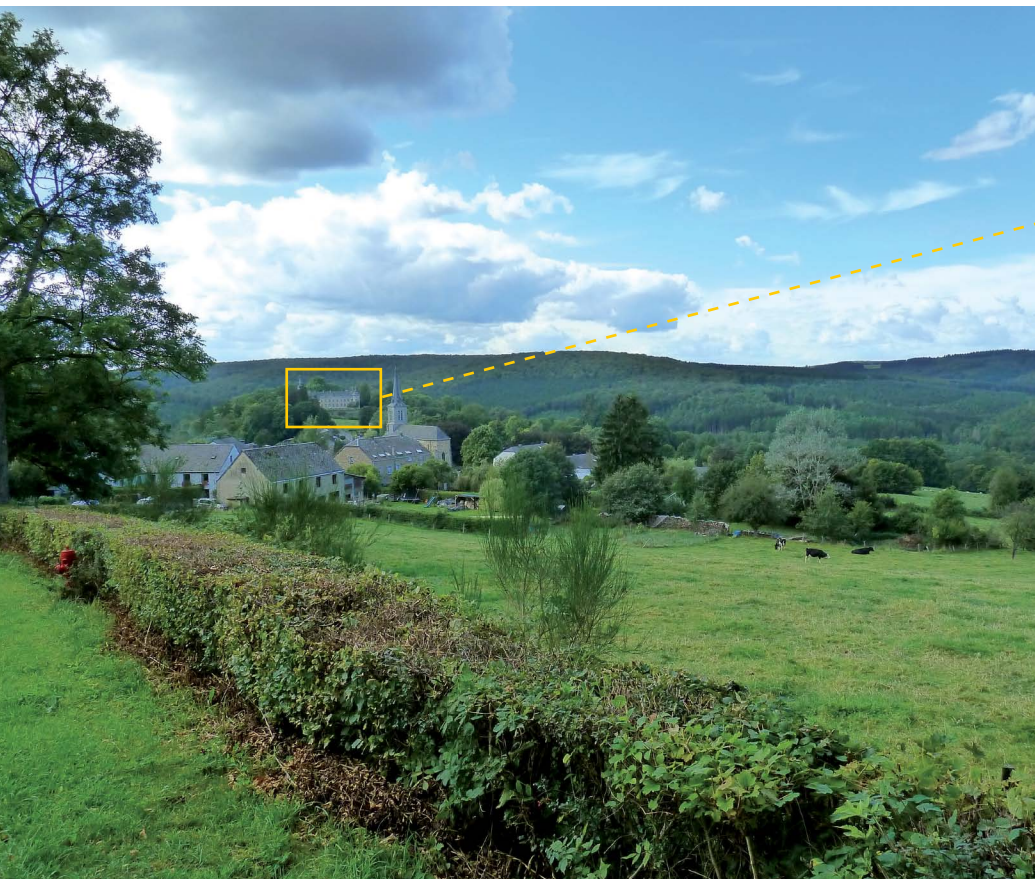




Bordure forestière septentrionale



La Bordure forestière septentrionale présente un relief particulièrement accidenté, offrant des vues parfois spectaculaires sur les vallées couvertes de massifs forestiers. Un point de vue a été préservé sur le haut du versant de la vallée du Ri de Wéri à l'initiative de l'Office du tourisme de la commune de Wellin. Cette vallée s'ouvre sur la vallée de la Lesse, dans laquelle le ruisseau se jette et dont le cours est indiqué par la ligne pointillée. Des peuplements résineux vert foncé s'étirent en bas de versant et en fond de vallée, tandis que des formations feuillues d'un vert plus tendre occupent les hauteurs.



Entourées de terres agricoles essentiellement herbagères, les localités sont souvent implantées sur un replat.

Ci-contre, Mirwart (Saint-Hubert) occupe un replat sur un versant de la vallée de la Lomme. Son château (ci-dessus) se dresse sur une éminence surplombant la vallée et marque la limite occidentale du village.

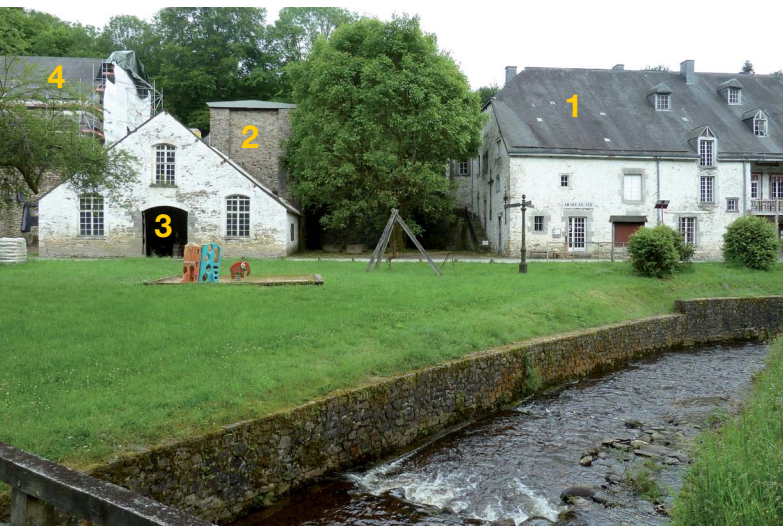


Les moellons en quartzite dominent dans la maçonnerie des constructions traditionnelles. Leurs nuances varient de l'ocre au brun selon la teneur en fer de la roche et apportent au bâti villageois un moucheté caractéristique (ci-dessus à gauche, Vencimont, Gedinne).

Les maisons à colombages mêlant le bois et la brique à nu ou enduite sont nombreuses, signalant la proximité de la Famenne (ci-dessus à droite, Séchery, Libin).

Ci-contre, Felenne (Beauraing), situé dans le nord-ouest de l'aire, offre un paysage de village-rue d'influence famennoise. D'anciens usoirs* enherbés verdissent l'espace entre le front bâti et la chaussée.

Comme la plupart des localités de l'aire, ces trois villages sont soumis à un RGSB.



Dans l'est de l'aire, le site du Fourneau Saint-Michel est implanté dans la vallée de la Masblette (commune de Saint-Hubert). Il est composé de l'ancien complexe sidérurgique du même nom, dont les bâtiments ont été préservés, et du Musée de la Vie rurale en Wallonie. Ce dernier regroupe plusieurs bâtiments représentatifs de l'habitat rural ancien des différentes régions de Wallonie, reconstruits sur les terrains qui dévalent vers le ruisseau.

A gauche, le site sidérurgique conserve, à proximité d'un bief canalisé, la maison du facteur (régisseur) des forges (1), un haut fourneau (2), une halle de coulée (3) et une halle à charbon (4). A droite, on peut voir une ferme ancienne aux murs en pierre et en colombage et au toit de chaume, ainsi qu'une chapelle aux moellons de pierre chaulée. Ces deux bâtiments d'origine ardennaise ont été réimplantés sur le site du Musée de la Vie rurale en Wallonie.



Bordure forestière de Sugny



La petite aire de la Bordure forestière de Sugny est en partie couverte par la vaste clairière agricole où se localise le village de Sugny (Vresse-sur-Semois). Le relief y est légèrement vallonné et ponctué de boisements qui limitent la longueur des vues. Quelques fermes et leurs hangars agricoles sont implantés en périphérie du village.



Source : carte postale, « Bagimont – Grand'Rue », Ed. A. Kayser, Arlon, ca 1910.

Les villages présentent des rues typées par leurs rangées de maisons jointives, à l'instar des agglomérations de l'Ardenne française. Les bâtiments sont implantés en retrait de la voirie, derrière des usoirs enherbés jadis occupés par des tas de fumiers et de bois de chauffage, des charrettes et des outils agricoles (Bagimont, Vresse-sur-Semois : à gauche, carte postale du début du 20^e siècle ; à droite, la même vue en 2013). L'usage de larges blocs de calcaire gréseux pour l'encadrement des portes et fenêtres ajoute une composante jaunâtre aux nuances grises et brunâtres du schiste gréseux des murs souvent laissés à nu. Bon nombre de maisons sont transformées en secondes résidences, traduisant le déclin démographique de ces localités frontalières éloignées des pôles économiques.

Pussemange (Vresse-sur-Semois) est établi à la frontière franco-belge, au creux de la vallée du ruisseau de la Goutelle, affluent de la Meuse. Le village possède une imposante église de style néogothique, peu en rapport avec la taille modeste de la localité, dénotant la volonté au 19^e siècle d'impressionner le voyageur venu de France. L'ancienne grande gare-frontière vicinale marque également le paysage villageois.

L'effet de frontière se traduit par la présence de nombreux commerces et leurs enseignes (ci-contre). Au bout de la perspective offerte depuis le côté français sur la rue de la Douane apparaissent les deux tours de l'église et, à l'arrière-plan, les forêts sur les versants de la vallée.





Bordure forestière méridionale



La forêt domaniale d'Anlier, qui s'étend dans l'est de l'aire, est l'un des plus vastes massifs feuillus de Wallonie. Il s'agit d'un vestige particulièrement bien conservé de la grande forêt charbonnière qui, jusqu'au début du Moyen Âge, couvrait tout le sud du pays. Inscrite en majeure partie dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, elle fait l'objet de recommandations de gestion énoncées dans la charte paysagère adoptée par le Parc (mise en valeur des chênaies dont l'écorce était dans le passé utilisée pour le tannage des peaux, limitation de l'expansion des superficies de résineux, maintien de vues longues depuis les axes de circulation...).

Une route traverse des futaies de hêtres et de chênes, au sol couvert d'un tapis de feuilles mortes. Un poste de tir camouflé ou « paillasson » (encadré), aménagé pour la chasse, se distingue en bordure des peuplements (Habay).



Dans l'est de l'aire, une clairière très vaste s'étend au sein de la grande forêt d'Anlier, sur un plateau moyennement vallonné. Les villages d'Anlier, de Behême, de Louftémont et de Vlessart y sont implantés. Le relief ondulé offre de nombreuses perspectives d'ensemble sur ceux-ci et sur les terres agricoles parsemées de bosquets de résineux et d'arbres isolés.

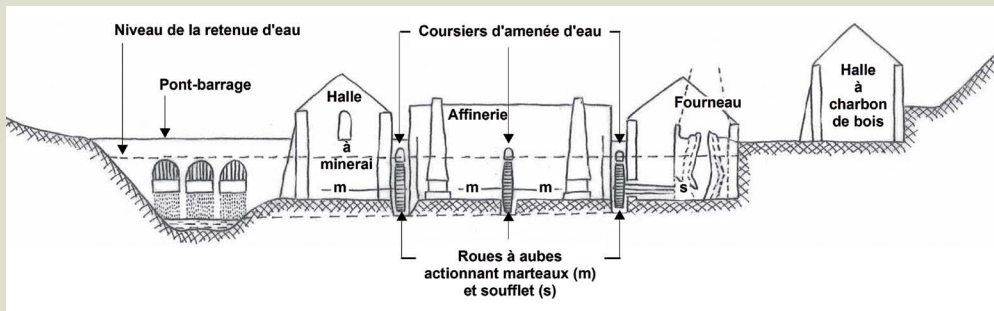
A gauche, une vue sur la clairière entre Anlier et Louftémont. Des maisons apparaissent à l'arrière-plan (flèche).

A droite, à Vlessart (Léglise), les hautes antennes du centre d'émission de la RTBF émergent des bois surplombant la localité. Elles sont perçues au loin dans le paysage et créent une forte rupture d'échelle avec le clocher de l'église (encadré).



La Lorraine, toute proche, influence le bâti et la structure des localités de l'aire : façades recouvertes d'enduit ou de crépi de teinte blanche, grise ou pastel, présence d'usoirs devant les maisons mitoyennes (à gauche, Suxy, Chiny).

Les nombreuses nouvelles constructions le long des voies d'accès aux villages répondent à la pression immobilière du fait de la proximité du Grand-Duché de Luxembourg et transforment les localités de manière significative (à droite, Anlier, Habay-la-Neuve).



Source : d'après FELTZ C. et INCOURT A.-F. (1995). *Itinéraire de la sidérurgie du XVI^e au XX^e siècle en Sud-Ardenne et Gaume.*



Implanté dans la vallée du ruisseau de Mellier, le site classé des anciennes Forges de Mellier (Léglise) est inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie. Plusieurs bâtiments et ouvrages industriels de ce complexe sidérurgique mis en place à partir du 17^e siècle sont toujours visibles.

Le pont-barrage (1) assurait l'accès des véhicules au site et permettait, à l'aide d'un déversoir, de régler la hauteur de l'étang de retenue en amont. A l'arrière-plan se distinguent la demeure des gardes (flèche) et un bâtiment agricole.

A proximité du pont-barrage subsistent les pans de murs en schiste de la halle où les ouvriers déchargeaient le minéral (2). A l'extrémité du site, un peu en retrait pour des raisons de sécurité et en position dominante pour éviter les inondations, la halle à charbon de bois a conservé sa toiture (3).



Le barrage hydro-électrique installé dans la vallée de la Vierre (Chiny) fournit un complément d'électricité au réseau local et constitue une source d'alimentation autonome de secours dans la région de Florenville – Chiny.

Le vaste plan d'eau de son lac s'étend dans la forêt de Chiny. Il épouse le tracé ondulant de la vallée qu'il inonde. Ses berges couvertes de boisements feuillus lui donnent un aspect naturel.



Des infrastructures bétonnées retiennent l'eau en aval du lac.

Constats et enjeux

- La forêt constitue un élément paysager majeur des aires des Bordures forestières. Le traitement multifonctionnel d'une large part de celle-ci joue un rôle de premier plan dans sa diversité paysagère et contribue à en assurer la préservation.
- Le relief accidenté des Bordures permet des vues spectaculaires vers les paysages de vallées. Toutefois, les continuités forestières sur les versants entravent parfois les points de vue.
- Les clairières villageoises créent des ouvertures paysagères caractéristiques au sein de la forêt. La dispersion progressive d'un habitat hétéroclite au sein de ces clairières mine les paysages agricoles qui auréolent les noyaux villageois.

Objectifs paysagers

1. Promouvoir la gestion multifonctionnelle en forêt privée et l'étendre en forêt publique.	GESTION
2. Intégrer une gestion paysagère dans les zones les plus exposées visuellement.	GESTION
3. Assurer des ouvertures visuelles favorisant la découverte des paysages accidentés.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Accompagner le développement du bâti en cohérence avec la sitologie traditionnelle des villages (site de clairière).	GESTION

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la gestion forestière multifonctionnelle.
- Assurer la diffusion auprès des responsables locaux et du public des études réalisées en matière paysagère par les Parcs naturels des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers, publics ou privés, à l'intérêt et aux possibilités de ménager dans les boisements des ouvertures visuelles dans l'axe de certains points de vue d'intérêt paysager. Les travaux réalisés par les GAL peuvent servir d'exemple.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements du bâti villageois au sein des clairières.